

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS343

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« jeunes »,

le mot :

« personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.